



AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

PRENEZ AVIS QUE l'assemblée annuelle des actionnaires (l'« assemblée ») de Corporation de minéraux stratégiques du Maroc (la « société ») se tiendra au 1, Place Ville Marie, 35^e étage, Montréal (Québec) H3B 4M4 et via webdiffusion à

<https://lavery.zoom.us/j/68254301790?pwd=lv82obJKGZuglXpQ7FcG0fUvBaNg.1>

le **mardi 20 janvier 2026 à 10:00 a.m.** (heure normale de l'Est) (la « date de l'assemblée »), aux fins suivantes:

1. recevoir le rapport annuel de la société incluant les états financiers de la société pour l'exercice clos le 31 juillet 2025 ainsi que le rapport des auditeurs s'y rapportant;
2. élire les administrateurs de la société pour l'année en cours;
3. nommer Raymond Chabot Grant Thornton, s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés, auditeurs de la société pour l'année en cours et autoriser les administrateurs à fixer la rémunération de ceux-ci;
4. traiter de toute autre question qui pourrait être valablement soumise à l'assemblée ou tout ajournement de celle-ci.

La circulaire d'information de la direction (la « **circulaire** ») et le formulaire de procuration (la « **procuration** ») préparés dans le cadre de l'assemblée accompagnent le présent avis. La circulaire ci-jointe contient des renseignements supplémentaires sur les questions à discuter à l'assemblée, tel qu'indiqué sous la rubrique « **Ordre du jour de l'assemblée** » et est par les présentes réputée faire partie intégrante du présent avis de convocation.

Votre participation est importante pour nous. Si vous êtes un actionnaire inscrit, veuillez voter en complétant la procuration ci-jointe. Vous devez préciser votre choix en cochant la case appropriée sur la procuration, puis dater, signer et retourner la procuration à l'agent des transferts de la société, Computershare Investor Services Inc., selon les instructions indiquées sur la procuration, dès que possible mais au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés) avant l'heure de l'assemblée. Le vote par procuration ne vous empêchera pas de voter si vous assistez à l'assemblée et révoquez votre procuration, mais garantira que votre vote sera compté si vous n'êtes pas en mesure d'y assister. Le délai de dépôt des procurations peut être annulé ou prolongé à la discrétion du président de l'assemblée, sans préavis.

Les actionnaires inscrits peuvent également exercer leurs droits de vote en appelant au numéro de téléphone sans frais 1-866-732-8683 ou à tout autre numéro indiqué sur la procuration, ou en se rendant sur le site Web www.investorvote.com. Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter l'agent des transferts en appelant sans frais au 1-866-962-0498 (en Amérique du Nord) et au 514-982-8716 (ailleurs qu'en Amérique du Nord) ou par courriel à service@computerhare.com.

Vous avez le droit de voter à l'assemblée et à tout report ou ajournement de celle-ci si vous déteniez des actions ordinaires de la société à la fermeture des bureaux le 16 décembre 2025. Pour plus d'informations sur la façon dont vous pouvez voter, veuillez-vous reporter à la section intitulée « **Vote par procuration** » de la circulaire.

Montréal, le 19 décembre 2025

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(s) Guy Goulet

Guy Goulet, président et chef de la direction

INSCRIPTION ET PROCESSUS DE CONNEXION

Pour assister à l'assemblée virtuellement, veuillez-vous inscrire en utilisant le lien suivant <https://lavery.zoom.us/j/68254301790?pwd=lv82obJKGZuglalXpQ7FcG0fUvBaNg.1> au moins 30 minutes avant le début prévu de l'assemblée. Après votre inscription, vous recevrez un courriel de confirmation avec les instructions d'accès. Vous pouvez contacter la société à ndion@moroccosm.com pour plus d'informations. Pour assurer le bon déroulement du processus, la société demande aux participants inscrits de se connecter avant 9:45 a.m. (heure de Montréal) le 20 janvier 2026. Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés seront invités à s'identifier avant le début de l'assemblée.